

Remise des prix du Concours Communal des Maisons Fleuries



Remise des prix du Concours Communal des Maisons Fleuries

Le jeudi 3 octobre, à l'Hôtel de Ville, s'est déroulée la traditionnelle remise des prix du Concours Communal des Maisons Fleuries. En juin, le jury a pu apprécier les efforts de tous les participants pour faire d'Auch une ville agréable et fleurie.

Le jury, composé d'élus, de techniciens du service Environnement et d'horticulteurs locaux a eu du mal à partager ces 59 participants (citoyens-jardiniers).

Les catégories :

- Jardin à la ville ou à la campagne (fleuri, potager..) Le fleurissement doit être visible de la rue.
- Maison ayant des possibilités limitées de fleurissement et visible de la rue.
- Balcon ou terrasse visible depuis la rue.
- Réalisation collective d'embellissement (Dans cette catégorie, le jury a pu apprécier de formidables exemples de voisins ayant participé à une œuvre collective en fleurissant plusieurs terrasses de leur résidence).
- Bâtiment privé à vocation d'accueil du public.
- Prix de l'Office de tourisme.

À noter également que dans le règlement du concours, la qualité du fleurissement a bien sûr été pris en compte (choix et harmonie des couleurs) mais aussi des critères liés au développement durable (plantes peu consommatrices d'eau, utilisation du paillage...) et à la sélection de plantes adaptées à notre région.

Les résultats :

- Catégorie « jardin à la ville ou à la campagne » :

1er prix : Claude Brignier

2e prix : Jacques Fardo

3e prix : Claudine Petit

Prix d'encouragement : Henri Marchioro

- Catégorie « Maison ayant des possibilités limitées de fleurissement depuis la rue »

1er prix : marie-Véronique Labeau

2e prix : Andrée Capot

3e prix : Guy Barbe

- Catégorie « Balcon ou terrasse, visible de la rue » :

1er prix : Jean-François Fautrier

1er prix ex-aequo : Lucienne Forterie

3e prix : Angèle Dujarie

- Catégorie « Réalisation collective d'embellissement (quartier, voisinage, lotissement) :

1er prix : Résidence Syndic Toit Familial (26 rue des Loriots)

2e prix : Résidence Claude Nougaro (40 et 42 rue Claude Nougaro)

3e prix : Résidence 1 rue des Cigognes

- Catégorie « Bâtiment privé à vocation d'accueil du public » :

1er prix : Les Petites Sœurs des Pauvres 26 chemin du Barrail

2e prix : Brasserie « Le Salon » place Villaret Joyeuse

3e prix : Brasserie « Le Toro » rue Rouget de Lisle

- Prix Office du Tourisme : Jean-Paul Roy



L'ensemble du jury, composé d'élus, de techniciens du service Environnement et d'horticulteurs locaux



Les lauréats



Les participants



Que du beau !



IMG_6091.JPG



IMG_6092.JPG



IMG_6095.JPG



IMG_6102.JPG



IMG_6103.JPG



IMG_6123.JPG